

<https://clg-saint-exupery-contres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1944>



Règlement de la cantine - mode opératoire

- 4- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS -



Date de mise en ligne : mercredi 10 juin 2026

Copyright © Collège Saint-Exupéry CONTRES - Tous droits réservés

Mesdames, Messieurs,

Pour les élèves demi-pensionnaire, concernant le règlement des factures de cantine vous avez la possibilité de régler en chèque, en espèces, par virement bancaire, en carte bancaire sur le site ENT41 et une nouvelle possibilité s'offre à vous à partir du mois de Septembre le prélèvement automatique .

Si vous désirez choisir ce mode de règlement pour cela il vous suffit de remplir le SEPA (document en PDF) et nous faire parvenir un RIB au plus tard le 22 JUIN soit par mail à gest.0410595z chez ac-orleans-tours.fr soit par courrier au Collège Saint Exupéry 8 Rue Jules Antoinet 41700 Le Controis en Sologne.

Attention il n'y a pas de boîte aux lettres au collège.

Pour toutes questions merci de contacter Mme LEBACQ au 02.54.79.73.73

A votre écoute.

Bien cordialement.

P. Sauzedde, Principal